

L'hon. M. ROWELL (président du conseil):

1. \$704.
2. \$505.55.

LE BLE EXPORTABLE.

M. MIDDLEBRO demande:

1. Quelle est approximativement la quantité de blé actuellement utilisable pour l'exportation en Europe, venant: (a) du Canada; (b) des Etats-Unis; (c) de l'Argentine; (d) des Indes; (e) de l'Australie, et quel est actuellement le prix de vente régnant dans chacun des pays susdits?

2. Quelle somme d'argent le trésor britannique a-t-il payée pendant la guerre pour garantir au consommateur britannique un pain de quatre livres pour 9d., et ce subside sur le pain est-il encore en vigueur?

L'hon. M. CALDER: Voici ce qu'on estime devoir être la quantité de froment pouvant être exporté des pays mentionnés, durant l'année courante, ainsi que les derniers prix convertis en numéraire canadien.

Pays.	Exportable durant l'année courante.	Prix de vente par boisseau dans le pays d'origine.	\$	c.	\$	c.
Canada . . .	105,000,000	2.17½	2.21½			
(N° 1 dur et Man. Nord N° 1,		\$2.24½				
Etats-Unis . . .	212,000,000	2.36½	2.39			
Argentine	176,000,000	1.37	1.43			
Indes	Rien.	Dernier prix pour froment en route		2.43		
Australie	74,000,000	1.30	1.64			

2. Nous ne possédons pas le renseignement.

COMMISSION DES PENSIONS MILITAIRES.

*M. ARCHAMBAULT demande:

Quels sont les chefs de bureau de la commission des pensions militaires du Canada à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières, et quelle rémunération chacun d'eux reçoit-il?

L'hon. M. ROWELL (président du Conseil privé): Le chef du bureau des pensions pour le district de Montréal est M. S. H. Elliott. Il reçoit un traitement de \$2,900 par an.

Le chef du bureau pour le district de Québec est M. A. J. Duchesnay. Il reçoit \$1,600 par année.

Le chef du bureau du district additionnel de Montréal est M. Léon Bouchard, qui reçoit \$1,200 par année.

Il n'y a pas de bureau à Trois-Rivières.

BUREAU DE PLACEMENT A QUEBEC.

M. POWER demande:

1. Qui remplit les fonctions d'agent pour le placement des soldats rapatriés dans la ville de Québec?

2. Un M. Brusselmans a-t-il récemment démissionné?

3. Dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. M. ROWELL (président du conseil privé):

1. M. Charles Beaupré.
2. Non.
3. Répondu sous le n° 2.

INDEMNITE DE DEMOBILISATION.

M. POWER demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention en octroyant une indemnité de démobilisation d'établir une différence entre ceux qui ont fait trois ans de service en France et ceux qui ont fait plus de quatre ans?

Major général MEWBURN (ministre de la Milice et de la Défense): Non.

LE DOCTEUR MICHEL FISET.

M. POWER demande:

1. Le docteur Michel Fiset occupe-t-il un emploi dans le service du gouvernement du Dominion?

2. Dans l'affirmative, quel est-il?

3. Quelles sont ses attributions?

4. Quels sont ses appointements?

5. S'est-il absenté de son poste pendant l'année dernière? Dans l'affirmative, combien de fois?

6. Continue-t-il encore à s'occuper de sa clientèle privée?

L'hon. M. BURRELL (au nom du ministre des Postes):

1. Oui.

2. Surveillant dans le service des colis postaux.

3. Définie dans le n° 2.

4. \$2,800.

5. Pas à la connaissance du ministère.

6. Le ministère l'ignore.

EXPEDITION DE BROCHURES EN FRANCHISE POSTALE.

*M. ARCHAMBAULT demande:

1. Le Gouvernement sait-il qu'une plaquette intitulée "One year of Union Government", discours prononcé à Bowmanville, Ontario, par l'honorable N. W. Rowell, le 17 décembre 1918, a été distribuée dans le pays?

2. Le Gouvernement a-t-il eu quelque rapport avec la préparation, l'impression et la distribution de ladite plaquette?

3. Dans l'affirmative, combien ont coûté la préparation, l'impression et la distribution de la plaquette susdite?

4. Le Gouvernement sait-il que cette plaquette a été envoyée par la poste aux frais du public, par affranchissement signé "J.H.-M.P.", et "H.M.M.-M.P."?

5. Quels sont les députés de la Chambre dont le chiffre est "J.H.-M.P." et "H.M.M.-M.P."?

6. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour recouvrer la somme des frais de poste qui auraient dû être payés sur la plaquette distribuée comme susdit?

L'hon. M. BURRELL (secrétaire d'Etat):

1. Oui.

2. Non.

3. Répondu sous le n° 2.

4. Après enquête, le Gouvernement est informé que des copies de ce discours ont été